



# GÎTES DE FRANCE DE CÔTE-D'OR

5 rue René Char – B.P. 17011 – 21070 DIJON CEDEX - Tél. : 03.80.45.97.15. – Fax. : 03.80.45.97.16.  
<http://www.gites-de-france-cotedor.com>

## INFORMATIONS SAISON 2016

Gîte n° 261  
Capacité maximale 4 personnes

Voici quelques informations utiles au bon déroulement de votre séjour.

1/Le dépôt de garantie est de 100 €

Il vous sera restitué après inventaire et état des lieux effectués par le propriétaire et vous-même, au moment du départ convenu dans le contrat.

En cas de départ anticipé, il vous sera rendu dans un délai maximum de 8 jours. Si des dégradations ont été constatées, le propriétaire se réserve le droit de retenir une somme sur le dépôt de garantie.

Exigez dans tous les cas une copie de la facture des dépenses engagées.

2/Charges comprises dans le prix de location :

- ▲ Eau - gaz (sauf chauffage)
- ▲ Électricité : 8 kWh/jour
- ▲ Préchauffage du gîte (lorsque le temps le nécessite)

3/Suppléments de consommation facturée par le propriétaire (demandez une note explicative pour justificatif)

▲ Électricité : après relevé du ou des compteurs à l'arrivée et au départ du gîte.

Tarifs TTC :

- ◆ Heures pleines : 0.16 €/kWh
- ◆ Heures creuses : 0.12 €/kWh (si double compteur)

▲ Bois : 25 €/stère.

▲ Chauffage central (gaz ou fuel):

Forfait : minimum            €/jour  
maximum            €/jour

Compteur :            € m3 ou litre

4/Autres prestations sur demande à régler au propriétaire :

- ▲ Draps : 7 € par personne et par semaine
- ▲ Linge de toilette = 5 € par personne et par semaine
- ▲ Linge de maison = 1 € par personne et par semaine
- ▲ Forfait ménage en fin de séjour : 40 €

Personne supplémentaire :

Accord indispensable du propriétaire :

10 € /pers./jour (bébé, enfant, adulte)

Animal :

Dépôt de garantie animal            € (par animal)

Ménage fin de séjour 40 €

5/La taxe de séjour perçue pour le compte de la commune est de 0,70 €/jour/personne

6/Veuillez effectuer le ménage avant votre départ

Vous avez trouvé un gîte propre à votre arrivée. A votre départ, nous vous remercions de bien vouloir faire le ménage afin que les locataires suivants soient aussi satisfaits que vous. Certains propriétaires acceptent de faire le ménage moyennant une indemnité. Il vous suffira d'en discuter avec eux quelques jours avant votre départ.

7/Veuillez à bien vouloir respecter l'heure de départ : avant 10 h

**TRES IMPORTANT** - Si vous avez une réclamation à formuler, faites-le dans un délai de 3 jours si cela concerne le descriptif ; dans un délai de 8 jours pour tout autre problème. Un responsable de notre antenne départementale se déplacera si nécessaire pour constater les faits sur place en présence des locataires et propriétaires.

Si vous rencontrez des petits problèmes de propreté dans le gîte, de vaisselle incomplète, d'appareils ménagers défectueux... **merci de contacter le propriétaire.** Le relais ne peut être rendu responsable pour ces motifs et aucune réclamation ne sera admise.

*Nous vous souhaitons un agréable séjour en Côte d'Or !*